



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 239-18 C

Objet : RD - Approbation du schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de La Féclaz

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 71

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet -

Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 239-18 C

objet **RD - Approbation du schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de La Féclaz**

Xavier Dullin, président, en lien avec Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Grand Chambéry et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que le site de La Féclaz (commune de Les Déserts), situé sur la station de Savoie Grand Revard, constitue avec Saint-François-de-Sales/Arith et Le Revard, l'un des trois pôles d'activités et d'attractivité du domaine.

Ce site connaît une fréquentation importante grâce à sa proximité avec les grands centres urbains (Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy) et à son histoire (station pionnière des Alpes dès le XIXème siècle), et devient multi-saisons par la diversification de l'offre d'activités estivales. Son activité hivernale est nationalement reconnue pour la qualité de son offre de ski nordique, dotée notamment d'un stade de biathlon d'envergure nationale.

Au cours de l'année 2017, dans un contexte de fusion de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, de prise des compétences urbanisme et tourisme par Grand Chambéry, et d'identification de nombreux projets d'aménagement sur le secteur de La Féclaz, il a été décidé d'initier la définition d'un schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de La Féclaz. Le schéma directeur des aménagements de Saint-François-de-Sales, seconde porte du domaine de Grand Chambéry, interviendra quant à lui dans les prochains mois.

Par une mobilisation large et efficace de nombreux partenaires (socioprofessionnels et institutionnels), l'objet de ce schéma a été d'identifier les enjeux touristiques et de loisirs pressentis dans le cadre de l'audit marketing, technique et financier des stations des Bauges (Orex 2017), de définir les orientations stratégiques pour La Féclaz et d'élaborer un scénario d'aménagement cohérent et maîtrisé, financièrement soutenable, priorisant les projets prévisionnels.

Les objectifs principaux du schéma d'aménagement, ont porté sur :

- le renforcement de l'attractivité et de la fréquentation de La Féclaz avec un objectif de pouvoir y organiser progressivement de grandes compétitions internationales,
- le développement de l'économie touristique désaisonnalisée,
- la modernisation des équipements socio-éducatifs, sportifs, de loisirs et touristiques,
- le soutien aux projets de développement des acteurs économiques, socio-éducatifs, sportifs,
- la sécurisation des points sensibles repérés à La Féclaz provoquant des risques envers les usagers ou dans la cohabitation des usages,
- l'identification des facteurs d'optimisation de la gestion actuelle des sites, de l'urbanisme-esthétisme du centre-station et de l'économie touristique.

Le positionnement marketing du site et offre d'activités

L'enjeu de diversification de l'offre d'activités toutes saisons a renforcé le positionnement nordique éducatif et sportif de La Féclaz à destination de cibles européennes, nationales et régionales, avec une cible prioritaire constituée du public enfant et des communautés de pratiques sportives de fond et d'endurance.

Les orientations stratégiques retenues et le plan d'actions

Les orientations stratégiques retenues sont :

- l'aménagement qualitatif du centre-station et la création de connexions (voirie/liaisons douces) avec les différents pôles d'activités périphériques (espaces d'oxygénation nord/sud/Sire),
- la qualification des services et le repositionnement du cœur de vie (épicerie d'attractivité) au centre de la station,
- la mise en scène des pôles d'activités rattachés au centre-station (recherche d'homogénéité et création d'une véritable identité de station),

- l'identification du parcours marchand en donnant la place aux cheminements doux,
- la réorganisation des pôles d'activités au regard de la sécurisation de l'enneigement, c'est-à-dire dans le secteur du plateau nord.

La traduction en matière d'urbanisme réglementaire sera effectuée par la réalisation d'une UTN globale sur l'ensemble du secteur de La Féclaz détaillant et recensant chacun des projets.

Dans le cadre du plan d'actions, les projets suivants ont été approfondis puis retenus :

- **Création d'un cœur de station piéton** : la commune de Les Déserts porte un projet de raccordement passage couvert sous la piste de l'Orionde, d'un bouclage ouest en connexion de la voirie existante Retiède-Sire afin de libérer le centre du village et de le rendre piétonnier. Le projet consiste à créer un axe routier permettant de conserver l'intégrité des pistes de ski alpin existantes avec retour à la gare de départ de l'Orionde. Cet aménagement devra être accompagné de voiries secondaires permettant l'accès à des poches de stationnement ou zones de livraison pour les commerces et activités environnantes. Cet aménagement s'inscrit dans l'objectif de revitaliser le centre-station, mieux le qualifier et renforcer l'attractivité du centre en vue d'y implanter de nouveaux aménagements de résidence de tourisme.
- **Optimisation du stationnement** : généralisation des plans de stationnement sur chacun des parkings ; meilleure coordination et optimisation des travaux de déneigement ; mesure de contrôle de police afin de faire respecter les interdictions de stationner ; mise en place de stationnements payants permettant le financement de nouvelles liaisons par car.
- **Développement des transports durables** : covoiturage et étude d'opportunité d'une ligne touristique.
- **Développement des cheminements doux** : liaison cyclo-ski-piétonne plateau sud/plateau nord et interne centre Féclaz.
- **Homogénéisation de l'identité de station-village** : aménagements des cheminements et du parcours marchand ; requalification des espaces publics avec un travail approfondi de structuration des espaces pour des lieux de convivialité et de partage ; plan de signalétique ; harmonisation de l'ensemble des mobiliers urbains ; collecte des déchets (harmonisation et réduction du nombre de points de collecte) ; végétalisation.
- Création d'un **bâtiment « totem » en cœur de station** sur l'actuel gymnase / OT.
- Aménagement technique complémentaire d'un **stade de biathlon de niveau international**.
- Création d'un **plan d'eau d'altitude, paysager, et touristique**.
- Installation **d'une luge sur rail toutes saisons**.
- Création d'un **espace kid hiver et été**.
- Création d'un **bâtiment d'accueil « Centre Nordique Educatif et Sportif » (CNES) pour l'accueil de jour des élèves primaires et secondaires du bassin urbain**.
- Accompagnement à la requalification d'un **centre international de séjour à La Féclaz**.
- Accompagnement à la requalification **des chalets du Bocage et des Oisillons**.
- Favoriser **la création de 500 lits touristiques supplémentaires d'ici à 5 ans**.
- Création d'un **espace showroom et commerces éphémères**.
- Favoriser la création d'une **aire de jeux et d'un village de loisirs éphémère estival**.
- Favoriser la création de **parcours permanents de VTT, trail, course d'orientation, randonnée nordique**.
- Favoriser la création d'**hébergements de plein air**.

Plan de financement

Les maîtrises d'ouvrage des projets sont plurielles : commune, Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB), Grand Chambéry, partenaires privés, et prévoient la participation de financeurs tels que l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, etc.

Les subventions mobilisées pour porter les investissements de la station sont en moyenne de :

- 80 % sur les opérations de diversification touristique,
- 30 % sur les opérations neige (hors neige de culture),
- 0 % sur les remontées mécaniques, l'exploitant de SMSB devant assurer à pleine charge le financement de la modernisation des appareils.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de La Féclaz,

Article 2 : **approuve** la maîtrise d'ouvrage des projets susceptibles d'être portés par Grand Chambéry,

Article 3 : **autorise** le président à solliciter les financeurs,

Article 4 : **s'engage** à la mise en œuvre, sur la durée, de ce plan afin de garantir le soutien des institutions et collectivités partenaires.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 239-18 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation du schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de La Féclaz
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	Diaporama;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21631H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21631H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019